

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 29      Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 avril 2019 s'est réuni le lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à HOSPITAL Michel, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

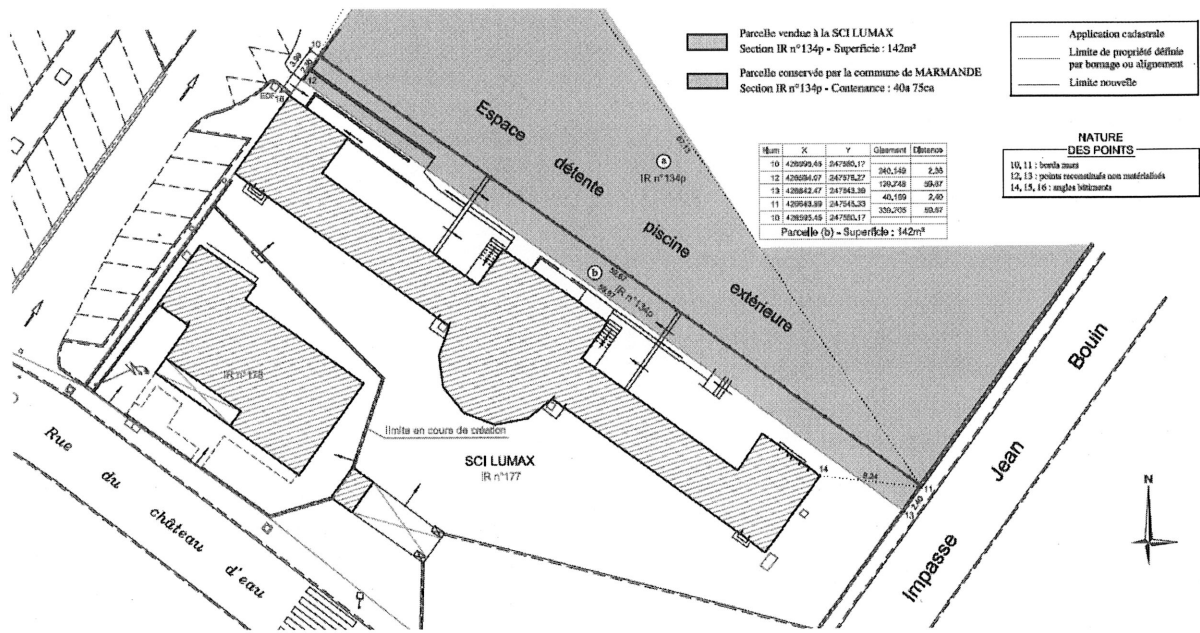
-----  
**C.31**

**Vente parcelle cadastrée section IR n° 134 partie sise 10 bis Rue Portogruaro**

Monsieur LABARDIN rappelle que la Commune de Marmande est propriétaire de la parcelle cadastrée section IR n° 134 partie, située 10 Bis Rue Portogruaro à Marmande.

Par délibération n° 2018 I 43 prise en séance du 17 décembre 2018, il a été décidé de vendre à Messieurs LABARCHEDE Ludovic et Maxime une partie de la parcelle cadastrée section IR n° 133 partie correspondant au bâtiment abritant les anciens vestiaires de la piscine d'été afin d'y construire un espace thermoludique de santé et bien être en lien avec les activités du centre nautique AQUAVAL.

Aujourd'hui, Messieurs LABARCHEDE souhaitent acquérir la bande de délaissé situé entre la clôture de la piscine d'été et la parcelle qui leur est vendue (partie en bleu sur le plan ci-dessous).



Cette parcelle est actuellement mise à disposition de Val de Garonne Agglomération. VGA n'ayant pas l'utilité de ce délaissé, a accepté de réduire l'emprise de sa mise à disposition.

La surface à céder est de 142 m<sup>2</sup> et la parcelle sera cadastrée section IR n°180 selon le document d'arpentage en cours de réalisation par un géomètre dont les frais seront à la charge du propriétaire. Le solde de propriété, demeurant mis à disposition de VGA, sera cadastré section IR n°179.

La valeur vénale libre de toute occupation de cette parcelle a été valablement fixée à 17 euros le mètre carré par le service de France Domaines dans son avis n° 2019/157V1029 en date du 18 avril 2019.

Il est proposé de vendre cet immeuble au prix de 2 414.00 euros conformément à l'estimation des domaines.

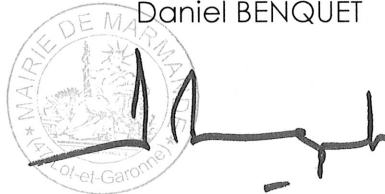
**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** de vendre à Messieurs LABARCHEDE Ludovic et Maxime domiciliés 27 rue George Sand à MARMANDE (47200), ou toute personne morale s'y substituant, la parcelle cadastrée section IR n° 180, d'une superficie de 142m<sup>2</sup>, issue de la division de la parcelle IR n°134, au prix de 2 414.00 euros, pour le projet tel que décrit,
- Dit** que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître SAURS, notaire de la Commune, sis à MARMANDE en collaboration avec Maître ORIFELLI-TEILHET, notaire de l'acquéreur, sis à SAINTE-BAZEILLE.
- Autorise** M. le MAIRE, ou son représentant à signer tous documents à cet effet.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 7 mai 2019

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 15.05.19  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15.05.19

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

